



Fédération romande d'agriculture contractuelle de proximité

Trois nouvelles initiatives d'agriculture contractuelle de proximité (ACP) fleurissent dans le canton de Genève.

Genève, le 11 mars 2013.

La FRACP accueille trois nouvelles initiatives d'ACP genevoises. Elles remplissent toutes les conditions d'adhésions au sein de notre système qui garantit aux producteurs une rémunération juste et des conditions de travail correctes et aux consommateurs des légumes de qualité. Le contrat de confiance qui unit producteurs et consommateurs est le fondement de la souveraineté alimentaire que toutes les ACP membres de la FRACP cherchent à promouvoir à la différence d'autres initiatives plus commerciales qui surfent sur la vague du panier de légume durable.

Des paniers sont disponibles et plus facile d'accès que les logements à Genève ! De nouveaux terrains se convertissent à la production maraîchère bio afin de combler la demande croissante. Sur Genève ce sont trois nouvelles initiatives d'ACP¹ qui s'installent et offriront des paniers de légumes et de produits régionaux de qualité dès ce printemps.

Certaines entreprises surfent sur la vague du commerce de proximité et du panier de légumes « durable », mais excluent le lien direct entre producteurs et consommateurs ; l'engagement contractuel entre ces derniers est inexistant. La FRACP quant à elle réunit producteurs et consommateurs qui ont fait le choix d'une agriculture qui garantit des produits écologiques régionaux de qualité aux consommateurs et une juste rémunération pour les producteurs. La relation contractuelle assure une transparence des étapes de production, transformation et commercialisation. L'utilisation de techniques minimisant l'impact environnementale de la production et le respect des normes sociales concernant l'emploi des salariés agricoles sont la règle.

La FRACP est aujourd'hui préoccupée de voir naître un business de proximité qui se réapproprie un concept développé par des producteurs en le vidant de son sens. Elle souhaite rappeler que la promotion des filières courtes est basée sur le rapprochement des producteurs et des consommateurs et non sur l'unique régionalité de la production !

L'ACP c'est assurer la durabilité par l'exclusion d'intermédiaires qui engendre inmanquablement une augmentation des coûts et une diminution du lien social garant du respect des dimensions écologiques, sociales et économiques de la durabilité.

Pour plus d'information :

Natacha Porcher, Présidente de la FRACP, 0766156308

Luigi D'Andrea , Permanent de la FRACP, dandrea@acpch.ch, 077 400 70 43

¹ La Ferme du Monniati, (<http://www.lafermedumonniati.ch/>) ; le Jardin de Max (<http://pontosaintesprit-lesjardinsdemax.over-blog.com/>) ; la Croix-Rouge genevoise (<http://www.croix-rouge-ge.ch/index.php?page=les-serres>) ;